

ASSEMBLEE PLENIERE DU 15 NOVEMBRE 2011

**AVIS DU CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET
ENVIRONNEMENTAL REGIONAL**

SUR

**LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DU CONSEIL
REGIONAL POUR L'EXERCICE 2012**

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés

Les Commissions prennent acte des orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2012.

Sur la forme, le rapport de présentation générale introductif aux orientations budgétaires reprend de façon synthétique la déclinaison des axes stratégiques de la collectivité pour 2012.

Elles notent avec satisfaction, que la présentation de l'ensemble des rapports sectoriels a fait l'objet d'un travail d'harmonisation, conformément à leurs sollicitations. Dans un souci de cohérence, elles souhaitent que cette nouvelle présentation, qui offre une meilleure lisibilité, soit reconduite pour les principaux documents budgétaires à venir.

Elles soulignent aussi, la présentation dynamique de ces orientations budgétaires avec des fiches actions précisant quelques indicateurs de réalisation et de résultats. Les Commissions estiment cependant nécessaire de compléter et d'affiner ces indicateurs. Ces derniers doivent venir alimenter l'évaluation annuelle qu'il est prévu de réaliser. De plus, les commissions souhaitent que les périodes de comparaison soient identiques pour une meilleure appréciation de l'impact des actions du Conseil régional.

Dans le cadre de la programmation pluriannuelle et de l'analyse prospective, les Commissions renouvellent leur demande d'être destinataires du P.P.I.-P.P.F.¹, document stratégique de référence indispensable d'une part, pour apprécier la faisabilité financière dans le temps des interventions de la collectivité, et d'autre part, pour crédibiliser son budget primitif 2012.

Par ailleurs, elles estiment important que le schéma régional de développement économique de la Réunion soit rapidement partagé et adopté, pour être soutenu à long terme par les politiques publiques et les opérateurs privés².

¹ Programme Pluriannuel d'Investissement – Programme Pluriannuel de Fonctionnement.

² Avis du CESER sur le projet de loi portant réforme des ports d'outre-mer – Bureau du 30 août 2011.

COMMISSION « AFFAIRES GENERALES, FINANCIERES ET DES RELATIONS INTERNATIONALES »

I. SECTEUR « AFFAIRES GENERALES ET FINANCIERES »

1. Les propositions d'orientations pour le Budget primitif 2012

La Commission constate que le Conseil régional affiche un objectif global de « maintenir un haut niveau d'autofinancement » pour ses grands projets d'investissement (nouvelle route du Littoral, T.E.E.³ et aménagements aéroportuaires).

Si elle partage cette orientation qui permet de répondre à sa vocation première (réalisation des investissements), elle rappelle que, à long terme, comme toutes autres interventions relevant de ses champs de compétences propres, ces projets doivent contribuer à soutenir l'économie locale, donc l'emploi.

La Commission rappelle qu'elle avait proposé d'explorer les possibilités offertes par le grand emprunt d'Etat pour les projets en faveur de l'innovation, de l'enseignement supérieur et de la recherche, de la politique de la ville, de l'économie numérique, des énergies renouvelables et des « transports du futur ».

Concernant les dotations de l'Etat, la Commission espère vivement que le contentieux engagé afin d'obtenir la compensation réelle des charges transférées au titre de la loi du 13 août 2004, trouvera rapidement une issue.

2. La gestion des Ressources Humaines

Les orientations font état d'un effectif croissant de la collectivité depuis 2009 résultant du transfert des personnels des lycées et de celui des routes (à compter du 1^{er} janvier 2012).

Dans ce cadre, la Commission invite le Conseil régional à poursuivre la mise à jour des outils de pilotage de sa politique des ressources humaines (organigrammes hiérarchiques et fonctionnels, fiches de poste, ...) et rappelle qu'ils sont le préalable à la mise en place d'un véritable dispositif de G.P.E.E.C.⁴.

3. Le Patrimoine et l'Immobilier

La Commission souligne avec intérêt que ce secteur fait à nouveau l'objet d'une présentation sectorielle, signe d'une volonté de la collectivité d'impulser une véritable gestion patrimoniale.

³ TransEco Express.

⁴ Gestion Prévisionnelle des Effectifs, des Emplois et des Compétences.

II. SECTEUR « AFFAIRES EUROPEENNES »

La Commission relève que l'année 2012 sera centrée sur une double orientation : la gestion des programmes 2007-2013 et la préparation des politiques communautaires post 2013.

1. Concernant la mise en œuvre des programmes européens 2007-2013

En termes de cohérence et d'optimisation, la Commission note que l'année 2012 connaîtra une « nouvelle adaptation » des programmes en prolongement de la re-programmation réalisée en 2010, laquelle prenait en compte les grandes orientations de la mandature.

Afin d'assurer l'accélération du rythme de certification des dépenses, la collectivité régionale a débloqué de nouveaux moyens sous la forme d'assistances techniques au titre du F.S.E. et de l'Innovation.

La Commission souligne l'importance de poursuivre la simplification des procédures administratives, en particulier pour la bonne mise en œuvre du programme LEADER.

Sur l'exécution des programmes, elle constate que la programmation s'est accélérée et que des moyens humains complémentaires ont été déployés afin de surmonter la règle du dégageant d'office.

2. Concernant les bases des futurs programmes européens 2014-2020

2012 sera une année importante sur le plan des négociations européennes. Dans ce cadre, la Commission réaffirme son adhésion au maintien de l'approche intégrée pluri-fonds au niveau local, qu'il convient de défendre.

Il s'agira aussi, de rechercher une plus grande cohérence externe entre les programmes opérationnels et les autres politiques européennes et sectorielles (PAC, P.C.P., politique de concurrence, de recherche, ...).

Au titre du partenariat, en tant que membre du C.N.S.⁵, le CESER souhaite être associé aux travaux préparatoires des futurs programmes, le plus en amont possible.

⁵ Comité National de Suivi.

3. Concernant la définition de la stratégie européenne rénovée en faveur de l'ultrapériphérie

La Commission a noté que les initiatives démarrées en 2010 visant à pérenniser la prise en compte de la dimension ultrapériphérique de la Réunion dans les réformes, se sont multipliées en 2011⁶.

Au vu des évolutions, la Commission rappelle l'urgence de mettre en place à Bruxelles une antenne pour assurer une veille sur les politiques européennes mais aussi défendre, faire connaître la Réunion et plus globalement, influencer pour une bonne prise en compte de l'ultrapériphérie au regard de la déclinaison prévue de la stratégie rénovée, en cours de définition par la Commission européenne.

Enfin, la Commission tient à souligner la lisibilité du tableau récapitulatif du programme 2012 annexé aux orientations, lequel se décline en axes, actions et « indications de réalisations ou résultats ».

III. SECTEUR « RECHERCHE ET INNOVATION »

La Commission note avec intérêt que la Recherche/Innovation est identifiée comme un secteur à part entière. Compte tenu de son caractère transversal et prioritaire, elle partage cette approche, au regard des orientations européennes et plus particulièrement de la SRI⁷ en cours de déclinaison. Elle souhaiterait qu'une présentation lui soit faite lors de l'examen des prochains documents budgétaires.

IV. SECTEUR « RELATIONS INTERNATIONALES ET COOPERATION REGIONALE »

La Commission relève que la collectivité régionale affiche une politique volontariste pour ce secteur, dans le prolongement des initiatives entreprises en 2010 et 2011.

Elle souligne une évolution notable dans la présentation de ces orientations auxquelles sont annexés des fiches-programmes, ainsi qu'un tableau récapitulatif des actions prévues pour 2012.

Sur le plan bilatéral, la Commission se félicite de l'obtention du statut de D.T.A. (Destination Touristique Autorisée) par la Chine. La circulation des personnes étant un préalable au développement des échanges, elle invite le Conseil régional à poursuivre ses démarches, dans ce sens (délivrance des visas, développement de la desserte aérienne) pour l'ensemble des destinations prioritaires.

La Commission approuve la mise en place du partenariat touristique avec Maurice. Elle rappelle que la recherche de synergies doit se poursuivre avec les Seychelles. Il en est de même avec les autres pays de la zone, pour lesquels il est primordial de maintenir les liens

⁶ Mémoire sur l'ultrapériphérie, Forum sur l'ultrapériphérie, Conférence des Présidents des RUP, contributions communes des RUP, participation aux travaux de la « Task force », Mission « Solbes », ...

⁷ Stratégie Régionale d'Innovation.

historiques qui les unissent à la Réunion. Elle encourage le Conseil régional à saisir les opportunités qui pourront s'offrir à nouveau avec Madagascar.

Sur le plan multilatéral, la Commission constate la mise en œuvre de nouveaux moyens (volontaire du progrès) auprès de la C.O.I.⁸ et du COMESA⁹. Elle estime qu'ils permettront une meilleure prise en compte des intérêts spécifiques de la Réunion.

La Commission relève avec satisfaction que des actions de communication sont prévues sur les dispositifs d'aide, à l'attention des porteurs de projets, comme elle l'avait suggéré.

Sachant que la programmation au titre du POCT¹⁰ devra s'accélérer en 2012 et qu'il est prévu le lancement d'appels à projets, il lui paraît indispensable d'envisager des moyens humains et organisationnels au service de la coopération, d'autant plus qu'il conviendra également de préparer l'après 2013.

Pour atteindre ses objectifs, le Conseil régional a défini un nouveau mode de gouvernance de la coopération régionale et des relations internationales¹¹. Dans ce cadre, la Commission souhaiterait connaître les suites données au groupe de travail entre l'Etat et les collectivités locales, afin de définir la stratégie commune de coopération régionale¹².

⁸ Commission de l'Océan Indien.

⁹ Common Market for Eastern and Southern Africa : Marché commun d'Afrique orientale et australe.

¹⁰ Programme Opérationnel de Coopération Territoriale.

¹¹ Avis du CESER sur les orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2011 - Assemblée plénière du 3 novembre 2010.

¹² Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2011.

COMMISSION « DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE »

En préambule, la Commission note la volonté du Conseil régional d'adapter son action en matière économique en fonction du contexte mondial difficile. Elle relève ainsi l'engagement de la collectivité régionale pour faciliter l'accès au crédit et relancer la dynamique économique locale en renforçant la compétitivité des entreprises, leur productivité et en développant les gisements de croissance endogène.

I. SECTEUR « ECONOMIE GENERALE »

1. Une nouvelle dynamique économique

a. Un soutien plus efficient aux entreprises

La difficulté d'accès au crédit bancaire constitue pour les entreprises locales un frein à leur développement. C'est pourquoi, la Commission soutient l'émission du Fonds Commun de Placements à Risque (F.C.P.R.). Elle relève que cette initiative est complétée par d'autres outils (fonds de garantie des prêts bancaires, développement du micro crédit, mobilisation de fonds propres du Conseil régional, ...) qui doivent contribuer au maintien, voire au développement de l'activité et de l'emploi dans les petites et moyennes entreprises.

La Commission rappelle également l'importance d'un accompagnement efficace sur le plan technique et humain des porteurs de projets. En cela, la mise en œuvre des conventions d'objectifs avec les chambres consulaires doit optimiser les dispositifs d'accompagnement et d'information des entreprises. Elle insiste pour que le dispositif d'information et d'orientation envisagé pour 2012 s'inscrive dans le temps et s'adapte de manière continue aux attentes et aux besoins des entreprises.

Enfin, elle rappelle que la réforme des différents dispositifs d'aides régionales aux entreprises, engagée depuis 2010, nécessite d'être rapidement finalisée afin de proposer une vision claire du cadre d'intervention du Conseil régional.

b. La conquête des marchés extérieurs

Dans le même souci de visibilité, la Commission adhère à l'idée de la création, au niveau local, d'une « Maison de l'exportation » qui doit, en un même lieu, permettre aux entreprises de disposer des éléments d'information nécessaires au développement de leur activité à l'exportation.

A l'extérieur, elle estime que la valorisation d'antennes délocalisées est un atout supplémentaire au rayonnement de la Réunion dans son espace régional. Elle insiste sur le rôle de ces antennes qui doivent, au-delà de l'accompagnement, agir en amont afin de collecter les informations sur les potentialités (opportunités de soumissionner à des marchés publics, sensibilités des marchés, opportunités d'affaires, ...), pour en informer rapidement le tissu économique local.

c. Un meilleur soutien aux filières prioritaires

La Commission voit effectivement à travers la filière agroalimentaire un levier significatif de développement. Ce secteur est porteur tant en termes d'innovation que d'emploi. Elle soutient la politique engagée par le Conseil régional afin de permettre aux entreprises des secteurs agricole et agroalimentaire de s'adapter, de gagner en valeur ajoutée et de conquérir des parts de marché. Cependant, elle appelle aussi la collectivité régionale à rester vigilante sur le fait que les investissements, dans de nouveaux moyens de production en remplacement de ceux déjà amortis, ne doivent pas entraîner au final un renchérissement du prix des produits dans le panier de la ménagère.

En matière de TIC, la Commission souligne son adhésion à toute démarche qui a pour objectif de structurer la filière. Le but ultime est, pour elle, outre d'en faire une filière d'excellence, de proposer les meilleurs produits aux meilleurs tarifs pour le consommateur/utilisateur réunionnais.

Concernant la filière pêche et aquaculture, la Commission rappelle l'importance de la montée en puissance de l'interprofession (mer, terre, transformation) afin d'arriver à un niveau d'efficacité suffisant permettant d'avoir un secteur porteur en termes d'activité, de richesse et d'emploi. Cela est incontournable compte tenu des contraintes qui pèsent sur cette filière dans le cadre de la Politique Commune de la Pêche (P.C.P.).

d. Attractivité du territoire et compétitivité du tissu économique local

La Commission rappelle la nécessité première de disposer de foncier aménagé pour l'installation et le développement des activités économiques à la Réunion. L'accompagnement des intercommunalités et des communes est essentiel. Elle souligne que l'objectif est de constituer une réserve de foncier aménagé d'au moins 50 ha répartie sur l'ensemble des microrégions¹³.

Concernant les équipements structurants que sont Port Réunion et les aéroports de Pierrefonds et de Roland Garros, elle rappelle que ces outils doivent être au service du développement de toute la Réunion.

Enfin, la Commission demande à être destinataire en 2012 de l'étude qui aura pour objectif de concevoir le meilleur scénario d'évolution de l'octroi de mer.

2. Une nouvelle dynamique pour le tourisme

Accroître et améliorer l'offre de produits touristiques

La Commission soutient toutes les actions ayant pour objectif de singulariser, de démultiplier et d'améliorer l'offre touristique de la Réunion (village créole, tourisme rural, produits de la restauration labellisée, offres de loisirs et de services spécifiques, ...).

¹³ Note du CESER sur le foncier et l'immobilier économiques à la Réunion – Assemblée plénière du 16 mars 2007.

Pour elle, l'objectif de 600 000 touristes en 2015 est atteignable en renforçant et en diversifiant l'offre (par exemple en valorisant le foncier régional et les aménagements touristiques structurants).

La Commission est favorable aux soutiens du Conseil régional pour les initiatives prises par l'I.R.T.¹⁴ en faveur de la promotion (site Internet, centrale de réservation, édition de brochures, participation aux salons touristiques, ...) et celles qui seront proposées par la F.R.T. (Fédération Réunionnaise du Tourisme) pour optimiser ses actions en faveur d'un meilleur accueil du touriste sur notre île.

3. La Réunion, Terre d'innovation

Proposer une nouvelle politique de développement de l'innovation

Pour la Commission, ouvrir la définition de l'innovation à une notion large de valorisation des idées nouvelles dans son usage et/ou son utilité pour le développement économique, social et culturel, contribue à poursuivre un objectif d'excellence dans chaque segment des activités économiques et sociales à la Réunion.

Par ailleurs, le dispositif de soutien envisagé (financier et technique) vient en complément de ceux déjà mis en place (OSEO, mobilisation des fonds européens, ...). L'intervention du Conseil régional devra d'une part, faire l'objet d'un suivi et d'autre part, pouvoir évoluer pour rester en cohérence avec l'ensemble des autres outils de valorisation de l'innovation.

¹⁴ Ile de la Réunion Tourisme.

COMMISSION « AMENAGEMENT, DEVELOPPEMENT DURABLE, ENERGIE ET DEPLACEMENTS »

I. SECTEUR « AMENAGEMENT, DEVELOPPEMENT DURABLE, ENERGIE »

1. Aménagement

La Commission prend acte de la volonté de la collectivité régionale de redynamiser l'**AGORAH**¹⁵ et de lui confier de nouvelles missions :

- ▶ le suivi et la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement Régional (SAR),
- ▶ la plateforme géomatique régionale de mutualisation des SIG¹⁶,
- ▶ l'observatoire des déchets,
- ▶ l'observatoire des risques,
- ▶ les actions de coopération régionale.

Pour la mise en œuvre du **Schéma d'Aménagement Régional** (SAR), la Commission propose que le Conseil régional, en coordination avec les communes, les EPCI¹⁷ et les SEM d'aménagement mettent en œuvre une politique foncière ambitieuse en s'appuyant sur l'E.P.F.R.¹⁸

Le **Plan régional d'aide aux communes** mis en œuvre au second semestre 2010 est reconduit en 2012 avec l'ouverture du dispositif au financement d'opérations d'aménagement liées au logement social. La Commission approuve cette modification car elle permet d'une part, de dégager des crédits de la ligne budgétaire unique qui sont actuellement affectés à l'aménagement, pour la construction de logements sociaux, et d'autre part, d'aider les communes à financer des études en matière d'aménagement.

2. Environnement

Pour le **Schéma Régional Climat Air Energie** (SRCAE), la Commission note que son élaboration est retardée de quelques mois suite à des difficultés rencontrées avec le bureau d'études. La grande finalité de ce schéma est d'atteindre l'autonomie énergétique. Le problème est de faire converger les positions de chaque partenaire afin d'avoir une vision partagée et une stratégie commune sur les moyens d'atteindre cet objectif.

Concernant la **gestion des déchets**, la Commission rappelle que le CESER avait à maintes reprises préconisé, dans un souci de cohérence, de rapprocher les différents plans élaborés dans ce domaine et d'attribuer la compétence en la matière à une seule collectivité.

¹⁵ AGORAH : Agence Réunionnaise pour l'Observation, l'Aménagement et l'Habitat.

¹⁶ SIG : Système d'Information Géographique.

¹⁷ Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

¹⁸ Etablissement Public Foncier de la Réunion.

II. SECTEUR « ROUTES – TRANSPORTS – DEPLACEMENTS »

1. Une nouvelle dynamique économique

Pour les grands investissements routiers, la Commission souligne la nécessité de réaliser des exercices de sécurité, pendant les travaux, de manière régulière et fréquente afin d'éviter que des accidents de chantier ne se produisent.

En ce qui concerne la **Nouvelle Route du Littoral**, la Commission souhaite mettre l'accent sur les problèmes de circulation aux entrées d'agglomération (Saint-Denis et La Possession). Elle prend note de la signature d'une convention entre le Président du Conseil régional et le Maire de Saint-Denis pour des études préliminaires sur l'entrée de cette ville, et de l'existence d'un projet de convention pour La Possession.

La Commission insiste sur le fait que ces aménagements doivent être terminés en même temps que la réalisation de cette nouvelle route.

S'agissant du **programme « Trans Eco Express »**, la Commission prend acte de la volonté du Conseil régional de poursuivre son soutien aux projets de TCSP¹⁹ portés par les EPCI. Toutefois, elle s'interroge sur l'articulation entre ces différents projets. Elle insiste sur la nécessité d'organiser la cohérence du système de transport à la Réunion.

La Commission ne peut être que favorable au lancement de **l'Enquête Ménages Déplacements** (E.M.D.) car il est primordial de connaître les motifs de déplacements des Réunionnais pour mieux répondre à leurs besoins actuels et futurs.

La Commission rappelle que l'aménagement du réseau routier ne doit pas se faire au détriment de la protection de l'environnement, des sites naturels, des espèces et de la préservation des terres agricoles. Elle souligne qu'il faut rester vigilant et cite l'exemple du projet de **liaison Asile/Hôpital – Balance** qui a rencontré une forte opposition car sont notamment concernés des terrains agricoles à forte valeur ajoutée.

2. Une nouvelle dynamique pour le tourisme

Suite aux incendies au Maïdo, la Commission reconnaît la nécessité d'aménager, en complément des pistes forestières, des pistes d'exploitation. Il est primordial également de développer des grandes retenues collinaires à usage collectif (agricole, sylvicole, lutte contre l'incendie) en réservant un volume d'eau conséquent pour la protection des forêts contre l'incendie.

¹⁹ Transport Collectif en Site Propre.

COMMISSION « EDUCATION ET FORMATION PROFESSIONNELLE »

I. SECTEUR « EDUCATION »

La Commission note que la politique d'éducation du Conseil régional s'inscrit dans le nouveau cadre que constitue le C.P.R.D.F.P.²⁰ Ce contrat signé avec l'Etat (le Préfet, le Recteur, le DAAF²¹) doit permettre plus de cohérence dans le secteur de la formation au sens large. Par ailleurs, le Conseil régional maintient sa ligne de conduite quant à l'accompagnement des réformes des lycées et agit dans le droit fil de ses compétences en matière d'équipement, de fonctionnement, de construction et de maintenance des lycées.

Remarques particulières

En ce qui concerne le Plan Ordinateurs Portables (POP), la Commission souligne que l'instance régionale passe dans une deuxième phase qui consiste à une optimisation pédagogique du matériel alloué.

Pour ce qui est de l'offre de formation sur le territoire, la mise en place d'un guide des métiers avec la carte des formations doit concourir à une meilleure information et orientation des jeunes. Il constitue un outil fondamental pour le Service Public de l'Orientation prévu dans le C.P.R.D.F.P.

En ce qui concerne la restauration scolaire, la Commission salue la volonté de la collectivité de développer une politique en la matière basée sur les 4 critères que sont la santé, la sécurité, la qualité et l'attractivité. Mais, la Commission souligne également l'incohérence qu'il y a avec l'existence d'autres points d'approvisionnement tels que les camions-bars ou les distributeurs, ne respectant pas souvent les normes en matière d'hygiène et de santé. Une réflexion globale doit être menée sur la conception même des cantines scolaires pour les rendre plus attrayantes et plus conviviales, mais aussi sur le prix des repas.

II. SECTEUR « MOBILITE »

Le Conseil régional affirme sa volonté de « prendre le taureau par les cornes » en faisant de la mobilité une « *source de perspectives de formation et d'insertion professionnelle* » et en l'inscrivant comme un secteur clef. La Commission rappelle qu'une véritable politique de la mobilité doit être développée, nécessitant effectivement le renforcement de la coordination entre la Région, le Département et l'Etat. Elle propose que l'information soit améliorée et renforcée sur l'ensemble des dispositifs de mobilité pour les différents bénéficiaires potentiels.

Remarques particulières

²⁰ Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles.

²¹ Directeur régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt.

La Commission adhère aux principes sur lesquels la collectivité fonde sa stratégie de développement du volet de la formation en mobilité. Elle insiste plus particulièrement sur l'impulsion de la culture à la mobilité, qui relève d'une éducation dès le plus jeune âge.

Cette impulsion ne peut se faire que si des moyens importants sont déployés en accompagnement et en matière d'information et d'orientation, et ce, en priorité à destination des enfants des familles modestes, dont l'expérience à la mobilité est quasi-inexistante.

Par ailleurs, la Commission fait remarquer que les conditions de mobilité intra insulaire doivent être améliorées, car celles-ci participent à l'autonomie du jeune. Des efforts en matière d'accueil en internat et de transport sont de nature à encourager les jeunes à bouger.

Enfin, si la Commission ne remet pas en cause les diverses aides accordées à tous les étudiants qui souhaitent poursuivre leurs études hors du département, il serait opportun de rechercher une certaine équité quant à la facilitation de la poursuite des études à la Réunion, en examinant par exemple, la possibilité d'ouvrir les internats des lycées à des jeunes en formation professionnelle ou en apprentissage.

III. SECTEUR « FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE »

La Commission constate que les orientations budgétaires pour ce secteur sont une première déclinaison opérationnelle du C.P.R.D.F.P. adopté récemment. Dans son avis²² sur ce document stratégique, le CESER avait déjà fait remarquer qu'une recherche de cohérence et de lisibilité devra concourir à permettre aux bénéficiaires de s'inscrire dans un véritable parcours vers l'insertion professionnelle.

Remarques particulières

- *L'orientation*

Sans doute l'élément clef dans un parcours de formation réussi, la Commission met en exergue cette nécessité de pourvoir tous les moyens nécessaires pour orienter le jeune. De ce point de vue, le Service Public de l'Orientation (S.P.O.) mérite d'être rapidement opérationnel avec notamment, la création de la cité des métiers.

- *L'apprentissage*

La collectivité veut accorder à la formation en alternance une place d'importance, la considérant comme « *une voie privilégiée d'insertion professionnelle des jeunes* ». L'alternance concerne tant l'apprentissage que la professionnalisation, qu'il s'agit aussi de valoriser.

La Commission se félicite de constater que les moyens déployés pour l'apprentissage ont permis d'estomper cette image communément admise de l'apprentissage comme voie de garage. Elle encourage donc le Conseil régional dans les actions qu'il développe (élever les

²² Avis du CESER sur le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles (C.P.R.D.F.P.) – Bureau du 23 septembre 2011.

niveaux de qualifications, financer des postes de développeurs d'apprentissage, renforcer le partenariat avec les branches professionnelles, développer la mobilité ...).

L'objectif de 8 000 apprentis à l'horizon 2015, inscrit dans le Contrat d'Objectifs et de Moyens (COM) renégocié pour la période 2011-2015, paraît très ambitieux. La Commission rappelle que cet objectif quantitatif n'aura de mérite d'être atteint que si la qualité est recherchée pour permettre une insertion durable et que si ces emplois correspondent à des besoins.

Elle réitère donc ses préconisations²³, en particulier sur :

- le renforcement de l'accompagnement de l'apprenti,
- l'amélioration de ses conditions de vie et d'apprentissage,
- la formation de l'entreprise au tutorat : la fonction de tuteur doit être reconnue et valorisée.

IV. SECTEUR « EGALITE DES CHANCES »

La Commission note que « l'égalité des chances » apparaît comme un secteur à part entière et traduit dès lors une volonté du Conseil régional d'en faire une priorité. En ce qui concerne le volet formation, la Commission avait déjà souligné l'ampleur de la tâche à accomplir pour les personnes en difficultés scolaires, d'insertion professionnelle et sociale.

Elle salue les différentes actions menées pour lutter contre le décrochage scolaire, en particulier l'expérimentation « les cadets du R.S.M.A.R. » qui devrait être reconduite et étendue. Elle note que deux nouveaux sites, dans l'Est et l'Ouest, dédiés à « l'Ecole de la Deuxième chance » verront le jour en 2012.

La Commission se félicite de voir que « *la lutte contre l'illettrisme constitue un des piliers de la politique d'égalité des chances* » de la collectivité régionale, puisque le CESER en faisait déjà un sujet prioritaire au travers de son rapport « Pour une île *lettrée* »²⁴.

²³ Note du CESER « L'apprentissage : une voie de formation contribuant au développement humain » - Assemblée plénière du 4 novembre 2008.

²⁴ Rapport du CESER « Pour une île *lettrée* » - Assemblée plénière du 15 septembre 2010.

COMMISSION « AFFAIRES SOCIALES, CULTURELLES, SPORTIVES, SOLIDARITE ET EGALITE DES CHANCES »

I. SECTEUR « SPORT ET VIE ASSOCIATIVE »

La Commission souligne le partenariat efficace entre l'Etat, le Conseil général et le Conseil régional, qui prévaut dans la mise en œuvre de la politique sportive et notamment dans l'octroi des subventions aux ligues et comités. Cette démarche qui se traduit par un dossier unique et un examen commun de la demande, offre, au-delà d'une simplification pour le demandeur, une bonne lisibilité des interventions.

Par ailleurs, elle adhère à la volonté du Conseil régional de subventionner de nouveau les associations (structures de proximité renforçant la cohésion sociale et fonctionnant souvent sur la base du bénévolat) dont les besoins sont indéniables.

Elle se félicite que des conventions d'objectifs sur 3 ans seront proposées aux ligues et comités sportifs afin de leur permettre la programmation pluriannuelle des activités sportives, une plus grande visibilité sur le moyen terme et une gestion plus aisée.

La Commission note la poursuite en 2012, du Plan de Relance Régional avec son volet pour aménager, réhabiliter, ... de nombreux équipements sportifs.

II. SECTEUR « CULTURE »

La nouvelle présentation des orientations du secteur de la Culture pour 2012, beaucoup plus condensée et structurée que par le passé, en offrant une vision plus claire des projets du Conseil régional, a permis à la Commission de mieux appréhender les perspectives visées.

En tout premier lieu, la Commission relève le nouvel état d'esprit qui anime le Conseil régional en souhaitant non plus être un « banquier » des professionnels de la Culture (Compagnies, groupes de musique, salles de diffusion, ...) mais bien un partenaire à part entière. Dans un souci de professionnalisation et d'amélioration globale de la qualité, il passera des contrats pluriannuels d'objectifs avec ces professionnels en leur assurant un minimum financier sur 3 ans.

Par ailleurs, la Commission note la mise en place pour 2012 d'un nouveau dispositif d'aides aux entreprises culturelles concernant à titre expérimental les secteurs du livre et de la musique. Certes, elle conçoit que le secteur artistique et culturel a connu ces dernières années une évolution qui s'est traduite par des créations d'entreprises culturelles ou a conduit certaines structures existantes vers un statut d'entreprise privée. Mais, elle s'interroge sur les modalités pratiques de cette mise en œuvre et restera attentive à l'impact réel des aides prévues.

Enfin, au vu de la faible consommation des crédits du Plan de Relance Régional en faveur de la Culture, la Commission incite le Conseil régional à travailler encore plus étroitement avec les communes pour relancer les équipements culturels de proximité.

III. SECTEUR « PATRIMOINE CULTUREL »

La Commission souligne la volonté du Conseil régional d'ouvrir le dispositif d'aides à la réhabilitation, la valorisation et la sauvegarde du patrimoine culturel, jusque là réservé aux communes, aux particuliers et aux associations.

Compte tenu de la richesse et de la diversité de notre patrimoine tant matériel qu'immatériel, la Commission juge absolument nécessaire de procéder à son inventaire. Elle encourage le Conseil régional à mettre en place rapidement le Service Régional de l'Inventaire (S.R.I.) qui lui incombe depuis les dernières lois de décentralisation.

IV. SECTEUR « EGALITE DES CHANCES »

(Economie solidaire et emplois verts)

La Commission observe qu'il est prévu une amplification du dispositif Emplois Verts pour 2012. En pleine cohérence avec les orientations affirmées en faveur du tourisme et du patrimoine naturel de l'île, elle prend bonne note que ce dispositif sera employé à des actions valorisant les espaces figurant dans le périmètre du « Parc National » et des sites touristiques.

Elle s'interroge sur le suivi des bénéficiaires de ce dispositif et souhaiterait en avoir le bilan tant en termes de réalisations que d'accompagnement à la professionnalisation.

Par ailleurs, les récents incendies et autres problématiques naturelles démontrent le besoin de développer des emplois qualifiés pour la préservation et la valorisation de l'environnement. La Commission tient à souligner la nécessité d'une réelle volonté politique afin d'offrir des opportunités d'insertion professionnelle dans ce domaine.

ANNEXE

DECLARATION DE LA CGTR LORS DE L'ASSEMBLEE PLENIERE DU CESER DU 15 NOVEMBRE 2011

La CGTR prend acte des orientations budgétaires 2012 du Conseil Régional. Ces dernières étant dans la continuité des OB 2011, la CGTR ne reviendra pas sur ses observations et positions sur un certain nombre de sujets tel que l'abandon du Tram Train et son "remplacement" par le fumeux Trans Eco Express, l'insensée nouvelle route du littoral, ...

Cependant, les OB 2012 souffrent d'une analyse fautive et politicienne du contexte socio économique local, régional, national, européen et mondiale.

Le décalage entre l'écrit et la réalité de tous les jours est frappant !

C'est comme si la crise n'était pas passée par là ! Elle est, malheureusement, devant nous. Et pourtant, pour la direction régionale, il semble que " Tout va très bien Madame la Marquise".

Le préambule de l'avis de la commission "Développement économique" qui "note la volonté du Conseil Régional d'adapter son action en matière économique en fonction du contexte mondial difficile" est sur ce point édifiant !

Comment relancer la commande publique quand l'investissement public provient à 70 % de l'activité des collectivités territoriales qui sont actuellement étranglées par un transfert de charges sans le financement adéquat ? Nous aurions aimé en savoir plus sur l'avancement des négociations sur ce point.

Comment favoriser l'investissement des entreprises quand celles ci sont confrontées à d'incessants changements de règles du jeu ?

Comment relancer la consommation quand les ménages les moins fortunés voient leur pouvoir d'achat ponctionné lourdement et injustement ?

La solidarité gouvernementale du conseil régional se fait au détriment de celle plus que nécessaire et urgente en direction des réunionnais. Aucune condamnation de la politique d'austérité et des fractures sociales à venir !

La CGTR prend acte des OB 2012.

Ivan Hoareau

Secrétaire Général de la CGTR